CASTOR INTERNATIONAL

le Plan d'Epargne d'Actionnariat International du groupe VINCI

Bulletin de souscription à l'offre 2014 réservée aux salariés

à l'offre 2014 réservée aux salariés À renvoyer à votre service des ressources humaines au plus tard le 6 juin 2014



		□ M.	☐ Mme	
Nom		Prénom		
Date de naissance	Nationalité		Identifiant VINCI Mobility LIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	
Société : VINCI Mobility				
Adresse personnelle				
Code postal	Ville		Pays	
E-mail				
Je déclare avoir pris connaissa	ance :			
• des documents qui m'ont	été communiqués et en _l és pour l'investisseur du FC uprès de mon employeur o	CPE CASTOR INT	brochure d'information et du supplément local, ai RNATIONAL RELAIS 2014 et du FCPE CASTOR INTE et) ;	
Je certifie être salarié d'une 12 derniers mois dans le grou			ncienneté d'au moins 6 mois consécutifs ou	non sur
action VINCI):				
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su J'autorise VINCI Mobility à dédi	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salain	e.	dépasser 25 % de votre salaire mensuel brut.	
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su J'autorise VINCI Mobility à dédu * Le prélèvement sera effectué conf	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salain	e.	dépasser 25 % de votre salaire mensuel brut.	
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su J'autorise VINCI Mobility à dédu * Le prélèvement sera effectué conf J'ai bien noté que: • la souscription à la présente o	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salain ormément à la loi applicable en Su	e. uisse. Ainsi, il ne pouri	dépasser 25 % de votre salaire mensuel brut. nnariat International du groupe VINCI et les disposition	ns du prés
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su l'autorise VINCI Mobility à dédi * Le prélèvement sera effectué conf J'ai bien noté que: la souscription à la présente o bulletin; les sommes correspondant à Elles seront investies dans un dans le FCPE CASTOR INTER	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salair formément à la loi applicable en Su ffre est régie par les disposit ma souscription seront vers i premier temps dans le FCP NATIONAL, après accord du	e. uisse. Ainsi, il ne pour ions du PEG Actio ées à l'augmental E CASTOR INTER		internatio après fus
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su J'autorise VINCI Mobility à dédu * Le prélèvement sera effectué conf J'ai bien noté que: • la souscription à la présente o bulletin; • les sommes correspondant à Elles seront investies dans un	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salair formément à la loi applicable en Su ffre est régie par les disposit ma souscription seront vers i premier temps dans le FCP NATIONAL, après accord du	e. uisse. Ainsi, il ne pour ions du PEG Actio ées à l'augmental E CASTOR INTER	nnariat International du groupe VINCI et les dispositior on de capital réservée aux salariés du groupe VINCI à l' NATIONAL RELAIS 2014 pour être ensuite conservées,	internatio après fus
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su l'autorise VINCI Mobility à dédi * Le prélèvement sera effectué conf J'ai bien noté que: la souscription à la présente o bulletin; les sommes correspondant à Elles seront investies dans un dans le FCPE CASTOR INTER mon bulletin de souscription Tout bulletin bulletin incomp n'est pas accompagné par le	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salair formément à la loi applicable en Suffre est régie par les disposit ma souscription seront versi premier temps dans le FCP NATIONAL, après accord du est irrévocable.	e. uisse. Ainsi, il ne pourl ions du PEG Actio ées à l'augmentat E CASTOR INTER conseil de survei e refusé. VINCI puscription com	nnariat International du groupe VINCI et les disposition on de capital réservée aux salariés du groupe VINCI à l' NATIONAL RELAIS 2014 pour être ensuite conservées, lance et agrément de l'Autorité des marchés financier ourra notamment considérer mon bulletin non	internatic après fus s, en Fran
Que je règle en totalité par prélèvements sur salaire su l'autorise VINCI Mobility à dédi * Le prélèvement sera effectué conf J'ai bien noté que: la souscription à la présente o bulletin; les sommes correspondant à Elles seront investies dans un dans le FCPE CASTOR INTER mon bulletin de souscription Tout bulletin bulletin incomp n'est pas accompagné par le	r 4 mois, à compter de juin 20 uire ce montant de mon salair formément à la loi applicable en Suffre est régie par les disposit ma souscription seront vers premier temps dans le FCP NATIONAL, après accord du est irrévocable. Let ou erroné pourra être règlement du prix de sou copie du présent bulleti	e. uisse. Ainsi, il ne pour ions du PEG Actio ées à l'augmentat E CASTOR INTER conseil de survei refusé. VINCI uscription com n de souscripti	nnariat International du groupe VINCI et les disposition on de capital réservée aux salariés du groupe VINCI à l' NATIONAL RELAIS 2014 pour être ensuite conservées, lance et agrément de l'Autorité des marchés financier ourra notamment considérer mon bulletin non ne indiqué ci-dessus. on pour mes archives personnelles.	internatio après fus s, en Frar





DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté que l'offre CASTOR INTERNATIONAL m'est faite exclusivement en Suisse, et que je suis éligible à cette offre en ma qualité de salarié de VINCI Mobility, une société suisse. Si la législation du pays dans lequel je pourrais travailler au moment de l'offre ou au moment de la transmission de mon bulletin de souscription (« Pays Etranger »). rend impossible ou inopportune ma participation à l'offre CASTOR INTERNATIONAL, j'accepte que VINCI S.A. se réserve le droit d'annuler mon bulletin de souscription ou de déclencher le rachat de mes avoirs ou les liquider par tout moyen avant la fin de la période de blocage. Dans un tel cas, je ne serai plus éligible aux Actions Gratuites mais je pourrais recevoir une compensation en espèces en lieu et place de ces actions.
- J'ai bien noté que ma souscription à l'augmentation de capital vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- J'ai noté que le prix de souscription d'une action VINCI qui m'a été communiqué est égal à la moyenne des cours de l'action VINCI pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du président-directeur général de VINCI fixant le prix de souscription à l'offre.
- La souscription des actions VINCI s'effectue en euros. Je prends également note que le transfert du produit de cession pourrait être conditionné par la réglementation locale du contrôle des changes à laquelle je pourrais être soumis à ce moment.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande. J'ai également pu avoir accès à un exemplaire du document de référence de VINCI et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI.
- Ma participation au PEG Actionnariat International pourrait entraîner des conséquences fiscales pour moi dont les principes sont décrits dans le supplément qui m'a été remis. Ni VINCI SA, ni VINCI Mobility, n'ont vocation à me fournir des conseils quant à la fiscalité applicable. Je note qu'il est fortement recommandé de consulter un conseiller fiscal avant de souscrire et j'assume la pleine responsabilité des conséquences fiscales pouvant résulter de la souscription à l'offre. Je reconnais notamment être redevable envers VINCI Mobility de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. VINCI pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon versement à l'augmentation de capital, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.
- J'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2014 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.
- En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, ma souscription à l'augmentation de capital pourra être réduite. J'accepte de réduire le montant de la souscription à due concurrence. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
 - (i) Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
 - (ii) Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

Le trop versé me sera remboursé à concurrence de mon apport personnel ou le montant à prélever sera réduit en conséquence. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. En cas de défaut de paiement, mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et d'en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique par VINCI. Je prends bonne note que les informations fournies dans le présent document ne pourront être utilisées que pour les besoins de la gestion du PEG Actionnariat International et pour respecter les obligations légales. Ces données pourront être transmises à toute personne intervenant dans la gestion du PEG Actionnariat International. En particulier, j'autorise le transfert de mes données personnelles à ces personnes en France. Elles seront conservées le temps nécessaire à la mise en œuvre de la souscription des actions VINCI et des opérations qui en découlent directement ainsi qu'à la gestion des avoirs dans le PEG Actionnariat International. De plus, j'ai été informé(e) que mon employeur doit attester ma participation au PEG Actionnariat International à l'autorité de taxation conformément à la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur et l'ordonnance sur l'obligation de délivrer des attestations pour les participations de collaborateur. Je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification en écrivant au service ressources humaines ou paie de mon employeur.